



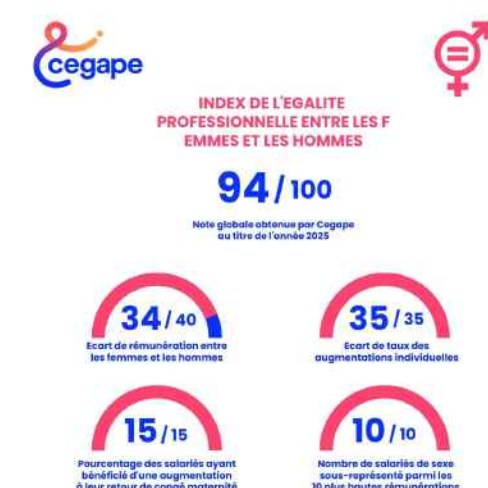
Nous avons le plaisir de vous adresser la deuxième édition 2026 de notre newsletter entièrement consacrée aux dernières actualités RH dans la Fonction Publique.

Égalité professionnelle, statut des agents, congés, actualités RH, formations et solutions logicielles...
Cette newsletter, pensée pour les **professionnels RH du secteur public**, vous propose un tour d'horizon clair et synthétique des dernières actualités et évolutions réglementaires à ne pas manquer, le tout en quelques clics.

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITÉS RH DU MOIS :

- ✓ **Index d'égalité professionnelle 2025 : Cegape obtient 94/100**
- ✓ **Les fonctionnaires révoqués pour faute grave et l'indemnisation chômage**
- ✓ **Congés annuels : ce que le juge interdit... à l'administration ET aux agents**
- ✓ **Fonction publique : 5,9 millions d'agents en 2024, une hausse portée par les contractuels**
- ✓ **Managers publics : le replay de notre webinaire sur notre nouvelle formation e-learning est disponible**
- ✓ **RH et Paie dans le secteur public : quel hébergement logiciel choisir ?**
- ✓ **Notre nouveau Catalogue Formations 2026 est disponible**

CEGAPE CALCULE SON INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE 2025 !



Cegape poursuit son engagement en faveur de l'égalité professionnelle avec une note de **94/100** à l'index d'égalité femmes-hommes en 2025, en progression par rapport à l'an dernier.

Ce résultat reflète les actions concrètes mises en œuvre pour garantir l'équité en matière de rémunération, d'évolution professionnelle et de conditions de travail. Il confirme également notre volonté de **promouvoir un environnement respectueux de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle** pour l'ensemble de nos collaborateurs.

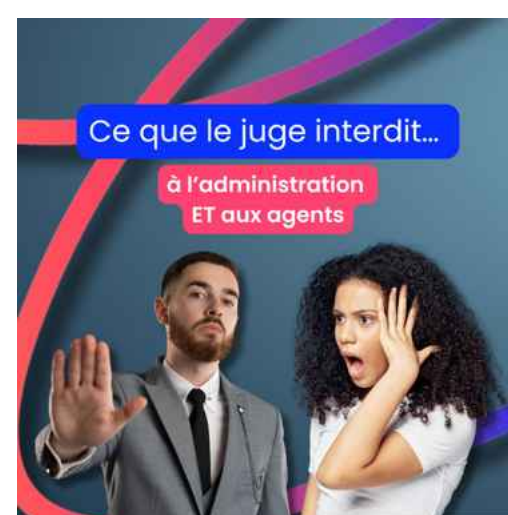
[Lire l'article](#)

FOCUS SUR LES ACTUALITÉS RH DU MOMENT



La révocation pour faute grave ne prive pas les fonctionnaires de leur droit à l'indemnisation chômage.

[Lire l'article](#)



Congés annuels dans la fonction publique : un droit encadré, pas une décision unilatérale

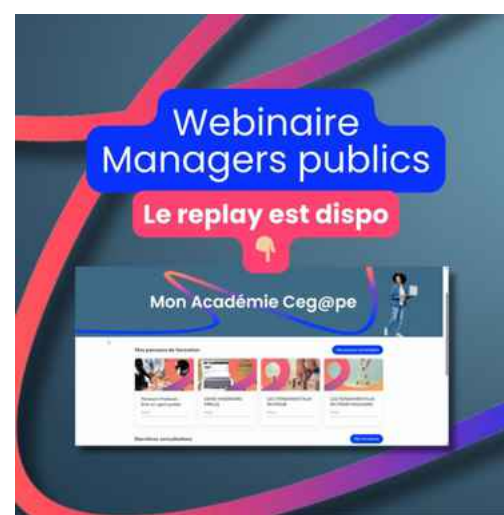
[Lire l'article](#)



En 2024, la fonction publique atteint 5,9 millions d'agents, confirmant une évolution progressive de ses effectifs.

[Lire l'article](#)

Nos derniers replay de webinaires by Cegape sont disponibles !



Comment notre nouvelle formation e-learning accompagne les managers dans leurs missions ?

[En savoir +](#)



RH et Paie dans le secteur public : quel hébergement logiciel choisir pour votre entreprise ?

[En savoir +](#)

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU CATALOGUE FORMATION 2026



Gestion des ressources humaines (statut et carrières, congés, gestion des compétences et de la formation), paie, retraite, assurance chômage, égalité professionnelle, dialogue social, qvct et prévention des risques professionnels, management, logiciels.

Focus sur nos nouveautés 2025-2026 🌟

Parcours 100% e-learning être un agent public, droits et obligations des agents publics, les fondamentaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, parcours élections municipales (rémunération et gestion des élus locaux), gestion des collaborateurs de cabinet et emplois fonctionnels, sensibilisation à l'IA appliquée à la fonction publique, ou encore préparer et organiser les élections professionnelles 2026...

[Télécharger le Catalogue 2026](#)



L'action publique en mouvement

NOUS CONTACTER
01 53 299 300
info@cegape.fr
www.cegape.fr

EXPERTISES
Logiciel
Formation
Service - ARE
Service - PAIE

NOUS SUIVRE



CEGAPE : 4-10 avenue André Malraux - 92300 Levallois-Perret

Vous recevez cette communication car vous avez souscrit à une de nos newsletters, avez été en contact avec nos équipes commerciales ou participé à une formation ou un de nos événements. Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit par email en écrivant directement à info@cegape.fr ou dpo@cegape.fr. Enfin, vous pouvez [vous désinscrire de cette liste de diffusion via le lien mis à votre disposition ci-dessous.](#)